...ne a été votée à l'unanimité pour demain mardi, si M. le directeur ne revient pas sur sa décision.

Les réclamations du personnel paraissent justifiées, nous souhaitons, dans l'intérêt général, que les parties se mettent d'accord pour ne pas avoir à déplorer une grève de fonctionnaires d'un service public, toujours très préjudiciable au commerce, à l'industrie et aux particuliers.

LA GREVE AUX ETABLISSEMENTS GLORIEUX

La grève de la Filature Glorieux continue avec plus de ténacité que jamais. Le patron accepte de discuter avec ses ouvriers, mais refuse de recevoir la délégation ouvrière.

De leur côté, les ouvriers refusent d'envoyer une autre délégation que celle qui a été désignée. Dans leur réunion du 17 décembre, ils ont décidé de renvoyer la même délégation le 24 décembre prochain.

ASSEMBLEE GENERALE DES PRISONNIERS DES 9 ET 10 OCTOBRE 1914

L'Association des prisonniers des 9 et 10 octobre a tenu son assemblée, dimanche à 9 h. 45, salle municipale, rue de l'Hospice, sous la présidence de M. G. Motte, entouré de MM. Pasquel, sénateur ; L. Kahn, présidents ; Dubois et André Piat, vice-présidents ; des membres du comité ; La laine et Hidder, d'Hautmurdin, etc., etc...

M. G. MOTTE remercie les camarades d'être venus si nombreux à l'assemblée et M. Pasquel, du dévouement qu'il n'a cessé d'apporter à la cause des prisonniers.

M. KAHN, président, rend hommage au concours de M. G Motte et au zèle des vice-présidents et membres de la Commission ; il fait ensuite appel aux concours de tous ceux qui furent surpris par l'invasion.

M. DUFOREST, de Tourcoing, apporte le cordial salut de son comité et fait l'historique de l'événement qui eut pour théâtre Radinghem. Il réclame ensuite la médaille de l'invasion et celle des blessés pour ses camarades, revenus de captivité blessés ou malade.

M. PASQUAL rappelle ses différentes interventions à la Tribune en faveur de tous les prisonniers. Il considère que le pays n'aura fait son devoir vis-à-vis de ces derniers, que lorsqu'il les aura placés sur le même pied que les militaires. La Commission interparlementaire poursuivra sa tâche avec énergie et si les prisonniers des 9 et 10 octobre abandonnent momentanément leurs revendications sur les indemnités qui leur sont dues en raison de la situation financière du pays, ils exigent que la médaille leur soit accordée comme la justification de leur devoir accompli.

M. Dubois fait ensuite un vibrant appel en faveur du recrutement puis l'ordre du jour est voté : 1500 prisonniers des 20.000 de Radinghem, partis par ordre de mobilisation les 9 et 10 octobre 14, remercie M. Pasqual des persévérants efforts, qu'il a fait pour défendre leur juste cause et comptent sur lui pour faire aboutir leur juste revendication, d'être assimilés aux prisonniers de guerre.

Ils le prient de remercier M. Bovier-Lapierre, ministre des Pensions et ses prédécesseurs MM. Loucheur et Reibel.

AMICALE DE LA RUE CHANZY

Voici les résultats du Concours de tir de dimanche 21. — Scolaires : 1. Martens ; 2. Demol ; 3. Masurelle ; 4. Demaretz ; 5. Lepers.

Juniors : 1. Rogée.

Adultes : 1. Notteghem ; 2. Delespaul père ; 3. Christiaens Gaston ; 4. Decamp ; 5. Hellbloch. Distribution des prix, dimanche à 10 heures 30.

A L'HIPPODROME-THEATRE

Nous rappelons que la représentation du MARIAGE DE Mlle BEULEMANS annoncée par les Tournées Baret est fixée au dimanche 28 décembre (matinée et soirée).

Le succès de ce gala est absolument extraordinaire et partout des salles combles font fête à l'admirable troupe comique composée par les Tournées Ch. Baret.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Gisèle Carette, place du Progrès, 5. — Jean Vannieuwenhuysse, rue Pauvrée 8. — Alphonse Schauvliège, rue de l'Alma, 119. — Léon Guignet, rue Jules Guesde, 19, impasse Saint-Louis, 19.

Décès. — Joséphine Leveugle, 81 ans, rue Turgot, 19. — Charles Vandeputtte, 61 ans, rue Bell, 19. — Anastasie Duiard, 82 ans, rue Saint-Joseph, 11. — Valentine Destombes, 18 ans, Grande-Rue, 236. — Jean Crubeeck, 48 ans, rue Voltaire, 102. — Roger Notte, 2 ans, rue de la Paix, cour Lepon, 1.

WATTRELOS

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 19 décembre, à 19 h. 30, à la mairie, sous la présidence de M. Driffaut, député-maire. 17 conseillers étaient présents à la séance.

M. Dobigies a été nommé secrétaire.

Le Conseil a émis un avis favorable à la réception définitive des travaux de reconstruction de l'Hospice et d'agrandissement de l'Hôpital s'élevant à 1.203.753 fr. 46, et à la demande d'affectation du reliquat disponible de 1.218 fr. 87 à l'acquisition de meubles nécessaires à l'aménagement d'un pavillon en cours d'agrandissement.

Les crédits supplémentaires destinés à parer aux insuffisances budgétaires de l'exercice 1924 s'élevant à 38.330 fr. 33 ont été votés par l'assemblée.

En vue de l'acquisition d'un terrain situé au Centre du quartier du Laboureur, encadré par les rues Carnot, des Trois Bouteilles, Faidherbe et Lafayette, pour l'aménagement d'une place publique, le Conseil a sollicité la déclaration d'utilité publique pour l'exécution de ce projet.

Les redevances annuelles pour les distributeurs automatiques d'essence sur la voie publique ont été fixées comme suit :

Appareils distributeurs fixes alimentés par une canalisation souterraine : 250 fr. pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun et voies urbaines et 150 francs pour les chemins vicinaux ordinaires et chemins ruraux.

Appareils mobiles sur chariots et canalisations aériennes des appareils portant d'une hampe placée hors la voie publique : 250 francs pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun et voies urbaines et 150 francs pour les chemins vicinaux ordinaires et chemins ruraux.

Le Conseil autorise le règlement des travaux de forage de l'Abattoir s'élevant à 21.248 fr. 20, exécutés avant guerre par M. Videlaine, entrepreneur, demeurant rue de Denain, 134, à Roubaix, sous-traitant de M. Louis Brunhes, ingénieur, décédé le 12 janvier 1914, à Thonon-les-Bains.

Le Conseil décide de solliciter la déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition d'une bande de terrain attenante à l'école de garçons du Centre et appartenant à M. Frédéric Debue, demeurant à Roubaix rue d'Avelghem, 83. Ce terrain est destiné à l'installation des cantines scolaires, salle de réunions, etc., et à reconstruire le mur de clôture de la propriété communale dans de meilleures conditions.

Le Conseil a confirmé les décisions prises le 23 septembre 1924 portant notification de la décision du Conseil Général du 2 octobre 1924, prononçant la division de la commune de Wattrelos en deux sections électorales, dont les limites seraient celles des cantons de Roubaix-Est et de Roubaix-Nord. ;

2. Lettre de remerciements des facteurs des postes pour le relèvement de l'indemnité facultative de logement ;

3. Lettre de remerciements de M. le docteur Louis Marnier, pour la subvention accordée à l'Institut Pasteur, de Lille ;

4. Lettre de remerciements de M. Grimonpont, président de la Fédération des Amicales laïques pour les subventions accordées aux Amicales laïques et aux instituteurs chargés de s'occuper de leur développement.

Le Conseil s'est constitué à huis-clos pour l'examen des demandes d'allocations militaires.

Adresse de sympathie au Secrétaire-Général de la Mairie. — Sur la proposition de M. Dobigies, le Conseil municipal réuni hors séance, a voté l'adresse ci-après :

Réuni hors séance, le Conseil municipal de Wattrelos, douloureusement affecté de la maladie du Secrétaire-Général André Piotex, lui adresse en cette circonstance, l'expression de sa plus vive sympathie et ses vœux les plus sincères pour son complet rétablissement.

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO. — En exécution d'un arrêté préfectoral en date du 12 décembre 1924 une enquête est ouverte sur le projet d'installation d'un dépôt d'essence de 30.000 litres rue de Boulogne prolongée.

Les pièces du projet sont déposées à la mairie de Wattrelos, bureau des travaux ou du 22 décembre au 21 février 1926 seront reçues les observations relatives à cette installation.

M. Windels Oscar, conseiller municipal, commissaire-enquêteur, désigné à cet effet, recevra à la mairie le 22 janvier 1926, de 15 à 16 heures, les observations qui pourront être faites sur le dit projet.

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A l'usine à gaz, M. Cyrille Detramoture, 24 ans, manœuvre, rue de Lille, 19, en décrassant un four, a été blessé à la main droite. 25 jours de repos.

— Chez Holden et Cie, Georges Herbaut, 24 ans, graisseur, rue Jean-Jaurès, 61, est tombé d'une échelle, foulure du pied droit. 20 jours de repos.

— Aux Machines Agricoles, M. B. Bigeux, 17 ans, apprenti, impasse Lavoisier, a eu la main droite frappée par les organes de son métier. Un mois de repos.

Sur un chantier, rue Verte, M. Germain Desplanque, 22 ans, manœuvre, 65, rue des Ursulines, s'est blessé en tombant. 20 jours de repos.

RETRAITES OUVRIERES. — Il est rappelé aux assurés de la loi des Retraites et aux ouvriers mineurs restés en pays occupé pendant les hostilités, que le délai accordé pour déposer à la Mairie leur demande de dépense de versements afférents à la période de leur séjour dans les régions envahies expire le 31 décembre courant.

A l'appui de leur demande les intéressés produiront la carte d'identité des Retraites Ouvrières.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la sauriserie Ch. Simon, rue Christophe-Colomb, l'ouvrière Céline Soen, rue Voltaire 5 à Wasquehal, s'est fait des contusions lombaires et fessières par suite d'une chute en tirant un panier de produits. 12 jours de repos, docteur Butin.

— A la manufacture de Saint-Gobain, l'ouvrier Emile Duponchel, 5, rue du Parc à Roubaix, s'est fait des plaies contuses de l'index de la main droite en coupant une tôle, 13 jours de repos, docteur Butin.

ARBRE DE NOEL DES FAMILLES NOMBREUSES. — L'association des familles nombreuses de Wasquehal fêtera l'arbre de Noël, dans la salle des fêtes de la Mairie, jeudi 25 décembre à 10 heures du matin. Elle invite ses adhérents à assister à cette fête, de nombreux lots destinés aux familles nombreuses ne seront distribués qu'aux membres présents.

LANNOY

LA SAINTE CECILE A LA FANFARE MUNICIPALE

La Fanfare Municipale de Lannoy a fêté hier la Fête de Sainte-Cécile. Ce fut un véritable régal pour les amateurs de belle musique qui ont assisté à l'exécution de la Fanfare. Cette exécution fut en tous points impeccable sous la direction du dévoué chef, M. Mager. Elle comprenait : Egmont, ouverture de Beethoven arrangée par Ligner ; La Jacqueline, fantaisie de Lalo et Coquard, arrangée par Garnier-Marchand ; L'Audomarois, pas redoublé, de Filleul.

A l'issue de cette cérémonie, la société se rendit chez quelques bienfaiteurs où elle exécuta quelques sérénades.

Puis, à 14 heures, un banquet réunissait les membres actifs et honoraires, dans les salons de l'Hôtel de Ville. A la table d'honneur, on remarquait MM. Vandendorpe, président ; Mager, chef ; Dujardin, maire ; Verdier, capitaine ; Duhaut, lieutenant ; Deladerrière, sous-lieutenant et plusieurs membres de la Commission civile. Le repas fut admirablement servi et dès le commencement, l'entrain déjà régnait parmi les convives.

Au moment des toasts, M. Mager remercia ses musiciens de la bonne exécution qu'ils venaient de faire entendre et adressa quelques paroles aimables à l'Administration Municipale, aux membres honoraires et à la commission civile. Puis, M. Vandenberge, président ; Dujardin, maire et Verdier, capitaine, prirent tour à tour la parole et remercièrent tous ceux qui aident et collaborent au développement de la société. Cette belle fête se continua par un concert très goûté et se termina par un bal de famille.

TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La Consultation gratuite des nourrissons en faveur des enfants du premier âge a été inaugurée le 7 mai 1907. Cette institution est donc, déduction faite des années de guerre pendant lesquelles elle n'a pas fonctionnée dans la 13e année de fonctionnement. Nous avons eu en 1924, 23 séances. La première séance de mai, qui coïncidait avec la fête du 1er mai n'a pu avoir lieu. Sur ces 23 séances, 439 enfants furent visités. Peut-être y a-t-il encore des mères qui ignorent les bienfaits de la consultation ou inconscientes des dangers qui menacent leur bébé ? C'est à ces mères qu'il est fait un pressant appel et nous sommes persuadés que dès la première séance, mettant à profit les bons conseils qui leur seront donnés, elles constateront une amélioration de la santé de leur enfant et deviendront sûrement des assidues de la consultation. Il est également rappelé que les enfants de un à deux ans sont admis à la consultation. Les mères ne peuvent plus prétendre à la prime mais profitent d'excellents conseils en même temps que d'une visite gratuite.

Les résultats de cette institution sont appréciables. Nous ne relevons, en effet, pendant l'année 1924 que deux décès d'enfant jusque deux ans et nous pouvons dire sans crainte d'être contredits qu'en égard à l'importance de la population, la consultation de Toufflers est une des plus assiduement fréquentée des environs.

La première séance de janvier 1926 qui coïncide avec le jour de l'An n'aura pas lieu et la deuxième séance, qui devait avoir lieu le troisième jeudi est reportée exceptionnellement au quatrième jeudi, soit le 22 janvier.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
— Téléphone 9-95 —

Le Banquet et la Fête Annuelle de la Fanfare des "Intimes"

Samedi à 19 h. 30, a eu lieu dans la magnifique salle du siège de la fanfare des « Intimes » 2, rue Delobel « Café du Violon d'Or », la grande fête annuelle de la Société.

A 19 h. 30, M. Urbain Robbe, le dévoué président d'honneur, accompagné de MM. Nys, vice-président ; L. Hionquiert, président tactif ; H. Rammaert, secrétaire, sont reçus par toute la Société qui exécute la « Marseillaise » et les quelques beaux morceaux de son répertoire; M. Robbe remercie la Société de son amabilité ; M. Hionquiert offre ensuite au président d'honneur une magnifique gerbe de fleurs, à l'occasion de la Sainte-Cécile.

LE BANQUET

La table est dressée avec soin par Mme veuve Houzet, la dévouée hôtelière et les mets sont des mieux préparés.

A la table d'honneur prennent place M. Urbain Robbe, président d'honneur, qui préside la fête, MM. Arthur Nys, vice-président ; Charles Béhiels, chef ; Victor Scohy, sous-chef ; Henri Rammaert, secrétaire ; Louis Mathys, trésorier et toute la Commission.

Inutile de dire que la plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant le banquet très bien servi.

LES TOASTS

Au dessert, M. Hionquiert, l'excellent président des Intimes prend le premier la parole. Il adresse tout d'abord ses remerciements à MM. Robbe, qui est bienfaiteur de la Société des « Intimes » et dont tous les sociétaires lui sont reconnaissants d'avoir bien voulu se mettre à leur tête. Notre Société composée de braves et honnêtes ouvriers, n'avait jamais avant votre arrivée, connu de président d'honneur. Aussi, avons-nous pour vous la plus vive gratitude.

M. Hionquiert adresse ensuite ses remerciements à M. Nys, vice-président d'honneur dont tous connaissent le dévouement pour les « Intimes » ; il remercie ces dévoués collaborateurs et sociétaires de leur attachement à la Société.

MM. Robbe rend ensuite hommage à M. Hionquiert, à la Commission des « Intimes » et aux sociétaires dévoués : « Vous pouvez, mes chers camarades, compter sur mon concours le plus entier » ; il fait un pressant appel à la bonne camaraderie des sociétaires, les invite à suivre l'exemple de leurs chefs.

Nous ferons tout pour le bon renom musical des « Intimes ». Il lève son verre à la prospérité de la Société, qui lui fait une ovation.

M. Nys, vice-président d'honneur, rappelle brièvement son entrée dans la Société il y a trois ans. Grâce au dévouement, dit-il, et l'aide pécunier de votre dévoué président d'honneur, la Société va recevoir un nouvel uniforme, il était grand temps ; je l'en remercie au nom de tous. Notre belle phalange des « Intimes » deviendra bientôt l'ambition de tous les Tourquennois. Avec des chefs comme vous en possédez et le dévouement des Sociétaires, vous pouvez affronter les concours musicaux, où vous attendent les plus beaux succès. Il lève son verre à la prospérité des « Intimes », au président d'honneur, à ses chefs dévoués et à la République.

M. Scohy, sous-chef, prend ensuite la parole et rappelle que l'année prochaine, la Société va fêter son trente-cinquième anniversaire ; il fait un pressant appel pour que la Commission fasse les démarches nécessaires afin que tous les vieux sociétaires aient à cette date leur récompense.

M. Béhiels, chef, invite les sociétaires à assister régulièrement aux répétitions, il fait, dit-il, nous préparer pour le succès de notre grande fête.

M. Decaville passe en revue toutes les sorties de l'année faites par la Société.

Des vivats sont chantés en l'honneur des présidents et de la Commission.

La soirée se termine par un concert au milieu de la plus franche camaraderie.

LE BAL DE FAMILLE

Hier dimanche, la fête s'est continuée par un bal de famille offert aux membres actifs, protecteurs, honoraires et familles des sociétaires, dans la magnifique salle du Gymnase, rue de Gand, où l'animation n'a cessé de régner toute la soirée.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce nous communique :

L'emprunt pour les circuits téléphoniques Paris. — M. le Président communique à l'assemblée le décret du 2 novembre aux termes duquel la Chambre de Commerce de Tourcoing est autorisée à contracter un emprunt de 2.074.000 fr. en vue de l'avance à faire à l'Etat de pareille somme pour l'établissement de quatre circuits téléphoniques directs Paris-Tourcoing.

M. le Président rend compte ensuite des démarches qu'il a faites et qui ont abouti à une entente complète avec les banquiers et le haut commerce. La souscription à l'emprunt est dès à présent ouverte ; la Chambre de Commerce espère suadée qu'elle peut compter sur le concours de ses commettants pour la réalisation d'une œuvre d'un intérêt immédiat pour la place et, à l'avance, elle les remercie de la confiance qui ne manquera pas de lui être témoignée en cette circonstance.

L'élevage du mouton dans les colonies. — M. Henri Dewavrin signale la nouvelle communication qui vient d'être faite par le Comité aux souscripteurs et à la presse sur la marche de l'entreprise dans les différents postes d'essai à Madagascar et en Afrique Occidentale Française.

Il cite, en outre, l'appréciation suivante de M. Ollivier, gouverneur général de Madagascar : « Les efforts communs de la Colonie et de la » Chambre de Commerce de Tourcoing apporte- » ront à la métropole dans un avenir prochain » un appréciable contingent de laine ».

D'un autre côté, M. Carde, gouverneur général de l'A.O.F. s'est exprimé ainsi, au sujet de l'initiative de la Chambre de Commerce de Tourcoing :

« Mon administration secondera de tout son » pouvoir les efforts des industriels français et » s'appliquera à obtenir que les énormes sacri- » fices consentis par eux ne le soient pas en » vain. »

M. Henri Dewavrin ajoute que les dernières nouvelles parvenues des différentes stations sont satisfaisantes.

Le financement des laines australiennes. — M. le Président attire l'attention sur une information d'après laquelle un organisme fonctionne à Melbourne sous le nom de « West Control Cy » ayant pour objet non seulement de régler les ventes publiques mais aussi de valoriser les laines australiennes, afin de « prévenir toute » baisse de prix qui ne serait pas conforme à » la situation économique ».

Question de fiscalité. — La Chambre de Commerce s'élève contre une disposition du projet de loi de Finances qui a pour objet de frapper de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers le montant des remboursements et amortissements totaux ou partiels de capital, quand ces remboursements ou amortissements sont effectués avant la dissolution ou la mise en liquidation de la société.

Les expéditions en « Port Payé » ou en « Port dû ». — Les Compagnies de chemin de fer ont soumis à l'homologation ministérielle la modification suivante aux conditions générales :

« Exceptionnellement, les marchandises qui, de » l'avis du chemin de fer sont sujettes à détéri- » oration ou dont la valeur est insuffisante pour » garantir le montant des frais de transport ne » sont acceptées que si l'expéditeur a payé à » l'avance la totalité de ces frais. »

La Chambre de Commerce estimant qu'il y a là un danger, émet le vœu que cette partie de la proposition des Compagnies du Chemin de Fer ne soit homologuée que sous la réserve que l'expéditeur aura le droit de recourir à une expertise amiable ou au Tribunal de Commerce lorsque la décision de l'agent du chemin de fer lui paraîtra injustifiée.

L'admission temporaire du coton. — M. le Président expose que les colonniers, lorsqu'ils exportent leurs produits travaillés n'ont pas, comme les laniers et les liniers, la faculté de pouvoir bénéficier de l'admission temporaire les exemptant sur les produits ainsi importés de la taxe à l'importation de la matière brute.

La question étant d'intérêt général pour l'industrie cotonnière, M. le Président propose d'émettre le vœu que les cotons soient admis temporairement sous condition d'être exportés à l'état de fils ou de tissus purs, faisant valoir qu'il s'agit en l'espèce d'une matière première ne se produisant pas en France, et que l'exportation ainsi favorisée des produits manufacturés aura l'avantage de faire rentrer les devises étrangères.

La Chambre de Commerce adopte à l'unanimité la suggestion de son Président et décide de solliciter de la Direction générale des Douanes le bénéfice de l'admission temporaire pour le coton destiné à être exporté à l'état de fil ou de tissu pur.

La loi de huit heures et la marine marchande. — La Chambre de Commerce prend la délibération suivante :

« Considérant qu'en limitant à huit heures le » service des marins sur les navires français, » alors que les marins de tous les pays du » monde sont astreints à 12 heures de service, » le gouvernement handicape notre marine » marchande dans la concurrence internationale » et risque de faire monter les frets dans les » tarifs internationaux.

» Émet le vœu : qu'aussi longtemps que la » durée du travail à bord des navires n'aura pas » fait l'objet d'une convention internationale la » réglementation actuellement en vigueur soit » maintenue. »

Les dommages de guerre. — La Chambre de Commerce se rallie sans réserve à la délibération relative aux dommages de guerre prise au 1er groupement économique le 3 décembre, par les représentants autorisés des Chambre de Commerce des dix départements dévastés et de l'Alsace-Lorraine, délibération qui a été présentée à M. le Président du Conseil des Ministres au cours de l'audience du 8 décembre.

L'emballage des laines. — Une conférence à laquelle ont assisté des délégués de Roubaix-Tourcoing a eu lieu à Londres pour examiner un nouvel essai d'emballage de laines brutes des colonies anglaises, destiné à éviter les inconvénients des emballages en jute.

M. le Président soumet un type d'une telle emballage fait. L'assemblée se déclare d'accord en principe sur le choix de cet emballage tout en souhaitant que le tissu en soit plus serré et plus solide.

L'arbitrage commercial franco-anglais. — La Chambre de Commerce approuve le règlement intérieur d'arbitrage commercial relatif à l'accord réalisé entre Bradford et Roubaix-Tourcoing et désigne MM. Edmond Masurel et Charles Tiberghien pour faire partie de la Commission d'arbitrage.

EXIGEZ PARTOUT LA
FINE PRUNIER
PURSQU'ELLE EST SUPÉRIEURE!

LA FETE DE NOEL A L'UNION DES FAMILLES NOMBREUSES

Dimanche, à 10 heures, les membres de l'Union des Familles Nombreuses ont tenu une assemblée dans la Salle de l'Hippodrome sous la présidence de M. Leduc, maire.

Sur l'estrade avaient pris place : MM. Deschamps et Jacques Masurel, conseillers municipaux ; Rasson, président du Tribunal de Commerce ; Dewambrechies, président du Cercle des Anciens sous-officiers ; Théry, avocat du barreau de Lille ; R. Flipo, président de l'Union et les membres du Comité.

M. R. Flipo remercie M. le Maire et toutes les personnalités d'avoir bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de la fête. Il n'oublie pas de remercier également M. Picq, qui a mis gracieusement sa salle et son orchestre à la disposition de l'Association, ainsi que toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie en envoyant des dons au Comité.

Après un discours prononcé par M. le Maire, une causerie sur le rôle des familles nombreuses est faite par M. Théry, avocat.

Une distribution de coquilles et friandises aux enfants a lieu ensuite et la réunion prend fin par le tirage d'une tombola.

COMITE DES FETES DU QUARTIER DU POINT CENTRAL

Tous les membres du comité sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu mardi prochain 23 décembre chez M. Jules Debouvries, 212, boulevard Gambetta, à 7 h. 30 précises du soir.

A. C. DU GROUPE DU BRUN-PAIN

La Commission des fêtes du Groupe des anciens combattants du Brun-Pain prépare activement l'Arbre de Noël des orphelins de guerre et des enfants des combattants faisant partie de son Groupe, et préalablement inscrits à cet effet.

Pour cette circonstance, une petite fête intime sera donnée vendredi prochain 26 courant, dans la belle salle du Cinéma de la rue des Champs, mise gracieusement à la disposition du Groupe, et pendant laquelle se fera la distribution du cadeau et des friandises.

Tous les membres actifs et bienfaiteurs sont invités à y assister.

THEATRE MUNICIPAL

Ce soir lundi 22 décembre à 8 heures, dernière représentation du grand succès « La Dame en Rose », l'amusante opérette en 3 actes, musique de Ivan Caryll et avec le concours de M. G. Récil et de M. Harté.

Mercredi 24 décembre à l'occasion du Réveillon, représentation extraordinaire. Abonnements à la saison et du samedi (courants) « Flup » la célèbre opérette en 3 actes, musique de Szulc.

Jeudi 25 décembre, fête de Noël en matinée à 3 heures et le soir à 8 h. Flup (abonnement suspendu en matinée seulement). La location est ouverte pour toutes ces représentations.

Tourcoing - Hippodrome - Palace

(DIRECTION PICQ)

Ne manquez pas d'aller voir ce soir le formidable programme avec QUATRE ATTRACTIONS extraordinaires et KONIGSMARK, le plus grand film français du jour.— Location à partir de 4 h.

RONCQ

SOCIETE « LA JEUNESSE RONQUOISE » Concours d'hiver

La Fédération des Sociétés de gymnastique de Roubaix, Tourcoing et environs a confié à la Jeunesse Ronquoise, l'organisation du deuxième concours d'hiver.

Ce concours aura lieu le dimanche 28 décembre à 8 heures très précises.

Pour permettre au Secrétariat de préparer le concours et de confectionner les feuilles de pointage, les présidents des sociétés fédérées sont priés de vouloir bien envoyer à l'adresse ci-dessus : les noms des gymnastes de leur société qui prendront part au concours ; les noms des jurés.

Les concurrents sont divisés en deux catégories : gymnastes de plus de 18 ans ; gymnastes de moins de 18 ans.

Les épreuves sont les suivantes :

1. Premier préliminaire de Strasbourg, démontré le 8 courant au local de l'Ancienne à Roubaix.

2. Barres parallèles, exercices de Strasbourg, degré au choix.

3. Jet du boulet. Barème : 16 mètres des deux bras. 1 0points.

4. Course de 200 mètres au lieu de 400. Barème : 23 secondes. 10 points.

5. Saut en hauteur. Barème : 1 m. 50. 10 point. un quart de point par 0 m. 05. Exemple : 1 m. 55 : 10 p. 25.

Six primes de 5 francs seront tirées au sort entre les concurrents.

Les indications nécessaires en ce qui concerne l'horaire des trains, des tramways, ainsi que le local qui sera affecté à leur société leur parviendront en temps opportun.

COMBATTANTS DU BLANC-FOUR. — Jeudi 25 décembre, jour de Noël, à 17 heures réunion trimestrielle de l'Amicale, avec compte-rendu du dernier trimestre.

Comme les années précédentes, distribution de coquilles de Noël, aux enfants des Combattants, des Veuves et aux Orphelins de guerre, âgés de moins de 13 ans.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Le délai pour déposer les demandes en vue de bénéficier des dispositions de la loi du 7 avril 1918, les dispensant de leurs versements afférents, soit à la période de leur séjour dans les régions envahies, soit à celle de leur mobilisation, expire le 31 courant.

LINSELLES

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO. — Une enquête de commodo et incommodo est ouverte dans la commune sur le projet d'aliéner à l'amiable au profit de M. Delahoutre Paul, négociant en vins à Linselles, moyennant le prix de 400 francs, une parcelle de terrain de 79 mq 67 dcq à l'angle des rues de Castelnau et de Quesnoy.

Les pièces du projet sont déposées à la mairie du 21 au 29 inclus où les habitants pourront en prendre connaissance.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront reçues le mardi 30 décembre 1924, de 14 à 15 heures, par M. Mullet, vétérinaire-sanitaire à Linselles, commissaire-enquêteur.

HEURE DE LA RETRAITE. — A l'occasion des fêtes de la Noël et de l'An, les établissements publics et débits de boissons pourront rester ouverts, savoir : La nuit du 24 au 25 décembre, jusqu'à 2 heures du matin ; la nuit du 25 au 26 décembre, jusqu'à une heure du matin ; la nuit du 31 décembre au 1er janvier jusqu'à 2 heures du matin ; la nuit du 1er au 2 janvier 1925, jusqu'à une heure du matin.

DEBITS DE BOISSONS. — Fermeture. — Les estaminets, cabarets, cantines et débits de boissons pourront rester ouverts : La nuit du 24 au 25 décembre 1924, jusqu'à deux heures du matin ; la nuit du 25 au 26 décembre 1924, jusqu'à une heure du matin; la nuit du 31 décembre 1924 au 1er janvier 1925 jusqu'à deux heures du matin ; et la nuit du 1er au 2 janvier 1925, jusqu'à une heure du matin.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Gisèle Dehaene, rue de Kemmel. — Raymonde Le Blaton. — Arthur Dhalluin, rue de Wervicq. — Julien Delbeke, La Vignette.

Publications. — Michel Dhalluin et Maria Maresceaux. — Omer Devroede, cultivateur et Poitiez Marie.

Décès. — Octavie Bouksom, 65 ans, La Vignette.

MOUVAUX

MUSIQUE MUNICIPALE. — La musique municipale donnera jeudi prochain, 25 décembre courant à la messe de 10 heures en l'église Saint Germain, son audition de Ste-Cécile. Elle exécutera sous l'habile direction de M. Auguste Guillaume les morceaux suivants : Lugubrum, grande ouverture, par G. Allier ; Dejanira, numéros 1, 2 et 3 (Camille Saint-Saëns) par Ch. Eustache.

BOXING CLUB MOUVALLOIS. — Par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, la Commission se voit dans l'obligation de reporter au samedi 27 décembre 1924, son banquet annuel primitivement fixé au mercredi 24 courant.

Elle rappelle à ses invités que ledit banquet, placé sous la présidence d'honneur de M. Charles Surmont, maire de Mouvaux, aura lieu au siège 30, rue de Roubaix, en cette ville, à 20 heures précises.

HALLUIN

FETES DU NOEL ET DU NOUVEL AN. — Le maire de la ville d'Halluin informe les habitants que conformément aux instructions de la Préfecture, il autorise les estaminets et autres lieux publics à rester ouverts durant les nuits des 24 au 25 décembre 1924 ainsi que du 31 décembre 1924 au 2 janvier 1925, jusqu'à deux heures du matin, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Jeux & Education Physique

A ROUBAIX

CROSS DE LA FEDERATION DES AMICALES LAIQUES DE ROUBAIX

Ce cross disputé dimanche sur l'ancien terrain du champ d'aviation de Roubaix, réunissant 25 concurrentes, a obtenu un vif succès et a donné les résultats suivants :

1re Romanie Legrand en 7' 56" 2/5 ; 2e R. Parent ; 3e R. Christiaens (à 5 m.) ; 4e Desouter ; 5e Florin ; 6e Gibbeaux ; 7e H. Mullebrouck ; 8e Casterman ; 9e Delehambre ; 10e Dekeukelaere ; 11e Corail (en 8' 3") etc.

CONCOURS DE COQS

A TOURCOING

Lundi 22 décembre 1924, chez M. D. Vergerkhove, 568, rue de Gand, deux de trois mois pour 500 fr., contre l'Epinette et Mouvaux (...nis. Au parc, à 18 h. 1/2. 3...

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI LUNDI

NOUVEAU THEATRE. — Relâche. — Demain, Mardi : « La Favorite », avec le ténor Perea, de l'Opéra et Mlle Andry, de la Monnaie. — Mercredi, à l'occasion des fêtes de la Noël : « Louise », avec M. Goffin, Mlles Di Gastardi et Duvernay. — Jeudi (Noël), à 13 h. : « La Mascotte » et à 20 h. : « Carmen », avec le ténor Mlle. M. Combes et Mlle Duvernay.

THEATRE PROVISOIRE. — Relâche.

VARIETES. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « La dernière pièce réaliste de Menthéus : «Fille en carte».

ALHAMBRA. — A 20 h. 30, Tournée Juvenet : « La Guitare et le Jazz-band », comédie nouvelle.

THEATRE DE L'UNION. — A 20 h. : « Scaramouche » et le fameux trio à transformation « Aguréskétch ».

PRINTANIA. — A 15 h. 15 et à 20 h. 30 : « Les Etrangers dans la nuit » et « L'Enfant des Flandres », avec Jackie Coogan.

OMNIA. — A 15 h. 30 et à 20 h. 30 : « Fleur des Bibles » et le « Vert Galant », 8e et dernier chapitre.

LILLIANA. — De 16 h. à 2 h. : Dancing.

CABARET DE LA CHANSON. — Rue de Paris, 32.

Aux Variétés

Aujourd'hui, à 3 h. 1/2 et à 8 h. 1/2

FILLE en CARTE

LA DERNIÈRE PIÈCE RÉALISTE DE

MONTEHUS

IMMENSE SUCCES

LOCATION à partir de 11 heures du matin
Téléphone 37.06. Téléphone 37.06.

FEUILLETON DU 23 DECEMBRE 1924. — N° 62

Le mort qui est mort

PAR

ALBERT BOISSIERE

Mais, au dessert, un petit incident de rien du tout manqua de gâter la soirée promise. Offerte et acceptée. Macdonald fut pris d'un malaise subit, et Nelly l'engagea fortement à ne pas aller au théâtre. Nous nous joignîmes à la gouvernante, M. Vauquelin et moi :

— Vous avez raison, dit Macdonald immédiatement. Je ne suis pas très bien, ce soir !... Allez-y tous les deux, mes chers amis !

Nous protestâmes, avec un accord parfait. Mais le millionnaire insista, avec une sorte d'irritation maladive.

— Si ! Si ! j'y tiens absolument. L'auto, en bas, vous attend !

Et il ajouta, plaisamment :

— Je n'ai pas les moyens de perdre deux fauteuils d'orchestre !

Comme nous endossions nos pardessus, dans l'antichambre, Nelly, s'adressant à M. Vauquelin, glissa, à voix basse :

— Ne le contrariez pas ! Allez voir jouer « le Procureur Hallers ! »

J'avais donc deux sujets de mécontentement en perspective : le spectacle, que je n'aime guère, et la compagnie de M. Vauquelin, qui m'horripilait. Le magistrat, de son côté, n'avait pas l'air plus enchanté de la corvée qu'on lui imposait.

Il me dit, néanmoins, d'un air résigné :

— Allons-y, quoi !

.....

Le curieux de la situation résidait en ceci que, côte à côte, dans deux fauteuils d'orchestre, deux hommes qui, d'ordinaire, ne pouvaient se sentir et qui n'étaient point des fervents du théâtre, étaient réunis pour entendre une pièce étrangère qui, aujourd'hui, à distance, m'apparaît comme la plus rude leçon parmi les leçons qu'inutilement le destin me donnait, à chaque événement grave de ma vie.

Le lecteur m'excusera, je suppose, de ne point lui donner un compte-rendu de la pièce de Paul Lindau. J'ai déjà l'air d'usurper la fonction de romancier ; il serait superflu de m'improviser critique dramatique.

Je répète que l'argument de la pièce, tirée d'une nouvelle de Mme Dick May, pouvait intéresser mon compagnon, puisque le héros était un magistrat, mais que personnellement, l'intrigue ne me touchait guère. J'étais uniquement attentionné au jeu magnifique de Gémier, qui était admirable dans le rôle du procureur Hallers. M. Vauquelin le suivait avec autant de passion, j'en suis sûr, mais il me parut tout à fait gêné par l'allure de la pièce. Impression fugitive que je n'approfondis point, d'abord, mais qui devait s'éclairer, plus tard, d'une troublante certitude. Au surplus, nous n'échangeâmes pas dix paroles au cours de la représentation. Et quand j'écris « au cours de la représentation », je suis férocement inexact. Car, au second entr'acte, le juge d'instruction me fausse compagnie, d'une façon fort impolie, d'ailleurs.

Je me rappelle très bien qu'au baisser du rideau, M. Vauquelin laissa échapper son